

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis MONSARRAT, Maire.

Nombre de membres : Afférent au Conseil Municipal : 15  
 En exercice : 15  
 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 01/09/2022

Date de publication : 01/09/2022

**Présents** : AUGUSTIN Christelle, COLLET Alain, CURCI Alizée, DELCROIX Patrick, GALINIER Philippe, HUEBER Patricia, LAGASSE Jérôme, MONSARRAT Francis, PAPEIX Marc, RAMBOER Pierre-Alain, ROQUES Lucas, SILVESTRE Fritz, VIVAN Olindo

**Absent excusé** : M. HACK Dieter

**Absente** : Mme PALACIOS Gisèle

**Pouvoir :**

Mr HACK Dieter a donné pouvoir à M. DELCROIX Patrick

**Secrétaire de Séance** : En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ROQUES Lucas a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération N° 2022/ D36 - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204181 : Subv org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études		1 000,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>1 000,00 €</b>
D 2113-307 : ACQUISITIONS FONCIERES	1 000,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 000,00 €</b>	

Décision modificative approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
 Francis MONSARRAT,

